

# European Battery Recycling Day organised by Eucobat

## Le Luxembourg : premier de la classe, mais peut encore mieux faire !

L'ASBL Ecobatterien en tant que membre d'Eucobat (organisation faîtière qui regroupe les éco-organismes des différents Etats-membres de l'Union européenne) s'associe ce 9 septembre à l'european battery recycling day en revenant sur les succès engrangés ces dernières années grâce à son étroite collaboration avec les gestionnaires des parcs à conteneurs mais aussi en se concentrant sur les défis à relever pour continuer à augmenter les taux de collecte et de recyclage des déchets de piles et d'accumulateurs afin de s'ancrer encore un peu plus dans le schéma de l'économie circulaire et de garantir la disponibilité future de matières premières aux producteurs.

La mission d'Ecobatterien consiste à endosser les obligations de collecte et de traitement des déchets de piles et d'accumulateurs pour le compte des producteurs et des importateurs conformément à la loi modifiée du 19 décembre 2008 transposant la directive européenne 2006/66/CE. Ce sont 8.106.147 piles et accumulateurs qui ont été mis sur le marché luxembourgeois en 2014, ce qui représente environ 15 piles par habitant.

Depuis 2010, Ecobatterien perçoit une cotisation de recyclage auprès de ses membres lorsqu'ils mettent des piles ou des accumulateurs sur le marché luxembourgeois. Cette cotisation, qui a encore diminué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour atteindre 7 centimes TTC par pile portable, sert à financer la reprise et le traitement des déchets des piles et accumulateurs qui reviennent dans le réseau de collecte mis en place par Ecobatterien.

En pratique, le consommateur peut se débarrasser gratuitement de ses piles et accumulateurs usagés dans les parcs à conteneurs, via les collectes mobiles de l'action SuperDrecksKëscht, ou encore dans les magasins. Il aura ainsi la certitude que ses piles et accumulateurs seront traités dans les règles de l'art et recyclés conformément à la loi.

L'avènement de piles de plus en plus petites et de plus en plus puissantes pousse l'ensemble des acteurs à faire preuve d'un esprit d'innovation constant pour adapter les structures de collecte aux normes de sécurité à venir. C'est ainsi qu'Ecobatterien a instauré en étroite collaboration avec les gestionnaires des parcs communaux et intercommunaux de nouvelles consignes de tri qui visent à séparer les accumulateurs à haute énergie du flux des piles portables et met à disposition des recycling centers des conteneurs sécurisés prévus pour circonscrire tout incident.

En 2014, un taux de collecte de 67,66 % par rapport aux piles portables mises sur le marché a été atteint, ce qui est bien au-delà des exigences de la loi qui impose un minimum de 25 % depuis 2012 et 45 % à partir de 2016 et qui place le Luxembourg en tête des taux de collecte européens.

Dans le même temps, une étude concernant les déchets résiduels montrait que plus de 25 tonnes de piles portables étaient encore jetées avec les ordures ménagères. C'est pourquoi Ecobatterien insiste sur la vigilance des consommateurs lors du tri sélectif des déchets.

Toute pile ou tout appareil comprenant des piles et marqué du symbole de la poubelle barrée d'une croix doit impérativement être remis dans un point de collecte sélectif et ne peut en aucun cas se retrouver avec les ordures ménagères. Or, les pièges sont nombreux car les piles et accumulateurs se cachent parfois dans des appareils où on ne les imagine pas comme par exemple des tokens, des cartes de vœux musicales, des brosses à dents électriques ou encore toute une série de peluches et de jouets.